

LE DÉPARTEMENT DES YVELINES A DÉCIDÉ D'AUGMENTER LA TAXE FONCIÈRE LOCALE DE 66% !

À réception de votre avis de taxe foncière, quel constat faites-vous ? Une hausse considérable des impôts locaux foncier !

Et pourquoi ? Pour une baisse des services aux habitants !

La ville dénonce cette hausse assortie d'une baisse des services aux habitants !

"TRIPLE PEINE" POUR LES MAGNYCOIS :

1/ *augmentation d'impôts de 66%* de la part départementale, représentant près de 110 euros pour un appartement de 3 pièces ou près de 200 euros pour un pavillon.

2/ *charges supplémentaires* pour les habitants :

- suppression de la prime énergie en faveur des personnes âgées et en situation de handicap ;
- suppression de l'aide aux familles pour la carte imagine R, pour les lycéens.

3/ *dégradation du service public* sur le territoire de Magny-les-Hameaux :

- suppression de notre PMI qui oblige les familles et assistantes maternelles à se rendre à Guyancourt ;
- suppression de 5,5 euros par enfant pour la crèche et le multi accueil, soit une perte annuelle de près de 80 000 euros pour la commune ;
- absence de réhabilitation du collège Albert Einstein : certainement l'un des plus vétuste du département ;
- suppression programmée de la prévention spécialisée sur notre territoire.

Ces choix budgétaires, cette augmentation incroyable du taux d'imposition et dans le même temps les suppressions de services à la population qui l'accompagnent, sont lourds de conséquences pour les habitants. Nous les contons parce qu'ils sont injustes, inéquitables et tragiques pour de nombreuses familles !

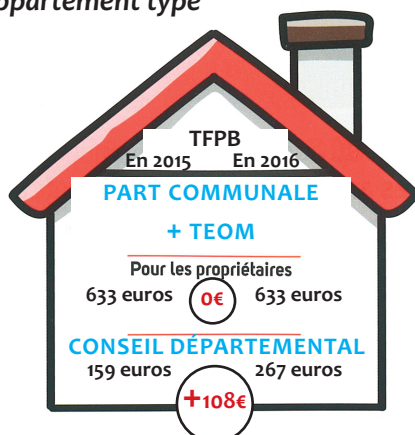
D'autres choix sont pourtant possibles, ce sont ceux que nous avons faits à Magny-les-Hameaux :

- maintenir la qualité des services proposés aux habitants ;
- renforcer les solidarités ;
- garantir l'investissement public municipal au service de l'intérêt général ;
- promouvoir des politiques culturelle, sociale, associative de proximité, ambitieuses ;
- soutenir la richesse de la vie associative locale et encourager les projets individuels.

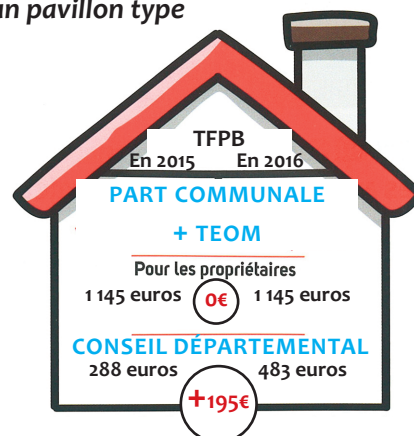
C'est la garantie de préserver notre bien vivre ensemble.

Exemple :

• **pour un appartement type**



• **pour un pavillon type**



Rejoignez la Ville de Magny-les-Hameaux sur Facebook : www.facebook.com/MagnylesHameaux

Ne pas jeter sur la voie publique - Document mis en page par le service communication de la Mairie de Magny-les-Hameaux - Octobre 2016